

COMMUNE LA CHAPELLE-HERMIER

COMPTE RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2017

Monsieur Raphaël FERRE est nommé secrétaire.

1 – N°2017-001 Election du Maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guy RAPITEAU, le plus âgé des membres du conseil.

Etaient présents : Franck AGEON, Sébastien CORNU, Raphaël FERRE, Charles GARANDEAU, Christophe GAUVRIT, Alain JEAN dit Martineau, Sylvie LABBE, Bernard LECOCQ, Paulette LOGEAIS, Emmanuel MAREIX, Dominique MERIEAU, Guillaume NERRIERE, Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Sandra ROUSSEAU.

Monsieur Raphaël FERRE a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés14

Majorité absolue8

A obtenu :

- M. Christophe GAUVRIT.....4
- M. Sébastien PAJOT.....10

Monsieur Sébastien PAJOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2 – N°2017-002 Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ; soit 4 au maximum.

Sous la présidence de Monsieur Sébastien PAJOT, nouvellement élu Maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Premier tour de scrutin (vote à bulletins secrets)

✓ pour trois adjoints.....4

✓ pour quatre adjoints.....11

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 4.

3 – N°2017-003 Election des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Election du premier adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
A déduire (bulletins blancs ou nuls).....	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

A obtenu :

- Christophe GAUVRIT.....	1
- Sylvie LABBE.....	1
- Guy RAPITEAU.....	10

Monsieur Guy RAPITEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
A déduire (bulletins blancs ou nuls).....	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

A obtenu :

- Paulette LOGEAIS.....	1
- Emmanuel MAREIX.....	12

Monsieur Emmanuel MAREIX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
A déduire (bulletins blancs ou nuls).....	3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés12

Majorité absolue7

A obtenu :

- Bernard LECOCQ.....11
- Paulette LOGEAIS.....1

Monsieur Bernard LECOCQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins15

A déduire (bulletins blancs ou nuls).....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés15

Majorité absolue8

A obtenu :

- Sébastien CORNU.....10
- Christophe GAUVRIT.....1
- Alain JEAN dit Martineau.....1
- Sylvie LABBE.....2
- Paulette LOGEAIS.....1

Monsieur Sébastien CORNU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

4-N°2017-004 Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du conseil municipal.

Il est proposé la création d'un poste de conseiller municipal délégué aux fêtes, cérémonies, manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix contre décide la création d'un poste de conseiller municipal délégué.

5-N°2017-005 Election d'un conseiller municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins15

A déduire (bulletins blancs ou nuls).....1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
- Dominique HERIEAU.....	2
- Paulette LOGEAIS.....	11
- Sylvie LABBE.....	1

Madame Paulette LOGEAIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée conseiller municipal délégué et a été immédiatement installée.

Clôture de la séance à 21h15

Prochaine réunion le lundi 9 octobre 2017